

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 JUIN 2023
LES BALCONS DU LAC

Personnes présentes : Cyrillic FAUCHEUX, Iulian PRICOB, Alain RONCE,
Jean Michel SANET.

Personnes absentes : Hamadi CAMARA, Mohsen ROUSEFID excusés.

- **Introduction**

Ce compte rendu est rédigé à l'occasion de la première réunion du nouveau conseil syndical mandaté lors de notre assemblée générale du 5 juin 2023. A cette occasion nous accueillons un nouveau conseiller résident au bâtiment 6, Iulian Pricob. Après un petit message d'accueil et rappel du rôle du conseil syndical, la séance s'engage.

- **Désignation des fonctions des membres du conseil syndical**

Les membres du conseil désignent à l'unanimité Alain Ronce pour le rôle de président du conseil syndical. Pour rappel les membres élus pour le conseil syndical sont :

- pour le bâtiment 4 : Hamadi Camara, Moshen Roosefid, Jean Michel Sanet.
- pour le bâtiment 6 : Alain Ronce, Iulian Pricob.
- pour le bâtiment 8 : Cyrille Faucheux

Au niveau de chaque bâtiment un représentant local est désigné pour simplifier la communication avec les résidents. Au bâtiment 4, Moshen Roosefid s'est proposé pour ce poste, au bâtiment 6, il s'agit d'Alain Ronce et pour le bâtiment 8 Cyrille Faucheux sera à ce poste. Bien sûr les résidents peuvent s'adresser à n'importe quel conseiller.

Afin de répartir les tâches, Jean-Michel Sanet s'est proposé de s'occuper du secrétariat, Cyrille Faucheux de la communication en général.

- **Organisation des réunions du conseil jusqu'à juin 2024**

Le rythme d'environ d'une réunion tous les deux mois est choisi. Nous demanderons à notre syndicat de réserver une salle à la mairie (maison de quartier Monod ou Simone Signoret). Les dates suivantes sont retenues :

- Jeudi 7 septembre 2023 à 20H30
- Jeudi 9 novembre 2023 à 20H30
- Jeudi 18 janvier 2024 à 20H30
- Jeudi 7 mars 2024 à 20H30
- Jeudi 16 mai 2024 à 20H30
- Jeudi 27 juin 2024 à 20H30

- **Débriefing suite à notre assemblée générale**

Le conseil a échangé les points de vue à l'issue de notre assemblée générale.

- Divers

Le conseil syndical rappelle que les jardins de rez de chaussée comme les balcons sont des parties communes, et bien qu'étant à usage privatif, ne font pas partie des lots de copropriété. Ainsi toute modification d'aspect extérieur ne peut être réalisée sans l'accord de la copropriété, c'est-à-dire soumis à un vote en assemblée générale. Ceci est d'autant plus justifié lorsqu'un article du règlement de copropriété n'est pas respecté. Nous avons en effet constaté un non-respect au bâtiment 8. Il sera alors demandé une régularisation en assemblée générale pour notre prochaine AG.

- Sujets évoqués

- Une AG extraordinaire est donc prévue courant septembre pour les copropriétaires du bâtiment 4 concernant les décisions à prendre au sujet de la réparation du balcon du 3ème étage.
- Réponse de l'avocat.
- Etanchéité du bâtiment 8. (Le syndic doit réagir à ce sujet).
- Reprise façade du bâtiment 6.
- Régulateur de pression pour les coups de béliers.
- Fuite dans le parking du bâtiment 8.
- 3^{ème} devis en attente concernant les VMC.
- Vandalisme vitres.
- Visite immeuble en prévision.

La séance est levée à 22h20.

Votre Conseil Syndical